

C O M P T E 2018
ADMINISTRATIF

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Présentation synthétique en application de l'article L. 3313-1 du CGCT

■ Éléments de contexte

L'exécution budgétaire affiche une légère contraction suite au transfert de la compétence transports intervenue en 2017.

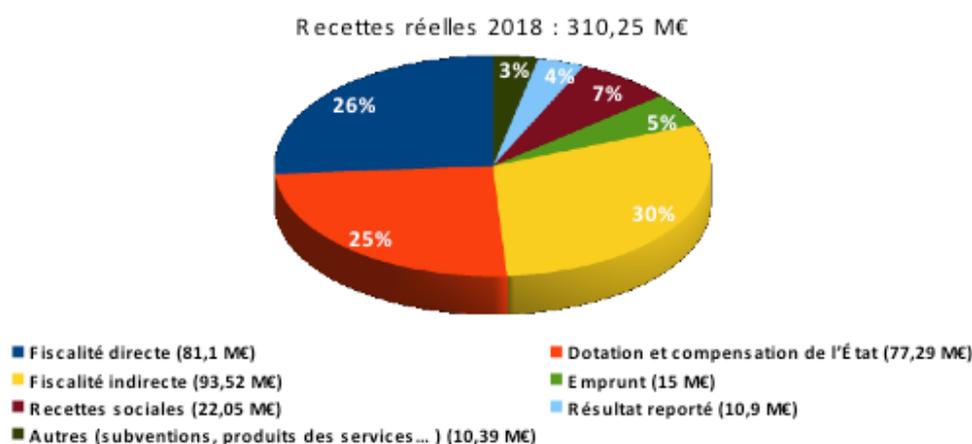
La baisse des dépenses de fonctionnement répond à l'exigence de maîtrise des dépenses publiques, et permet une augmentation de 14 % des investissements hors dette, qui se sont élevés à 28 M€.

Le financement des investissements par l'emprunt a été limité à 15 M€ pour contribuer à l'effort de désendettement de la collectivité (diminution de 25 % en trois ans du recours à l'emprunt).

Les recettes de fonctionnement ont été améliorées grâce notamment à une régularisation de la taxe sur les conventions d'assurance, et suite à la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement..

L'excédent de clôture progresse sensiblement pour atteindre 11,3 M€.

■ D'où viennent les recettes ?



■ Les principales recettes départementales

La fiscalité indirecte : 30 %

Il s'agit essentiellement de la taxe supplémentaire sur les conventions d'assurance, qui a connu une régularisation de 2 M€ en fin d'année, et d'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques. Le département perçoit également une partie des droits de mutation à titre onéreux, à l'occasion des transactions immobilières.

La fiscalité directe : 26 %

La principale ressource est la part départementale de la taxe sur foncier bâti (TFPB), acquittée par les propriétaires. C'est la seule recette dont le département peut fixer librement le taux, stable en 2018 à 23,90 %.

Parmi les autres recettes de fiscalité directe, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a baissé de moitié en 2017, l'autre moitié étant transférée à la région pour financer la compétence transport.

Les dotations de l'État : 25 %

La baisse cumulée de la dotation globale de Fonctionnement pour le département s'élève à 11,4 millions d'euros depuis 2014, au titre de la contribution au redressement des comptes publics.

Malgré sa fin annoncée la Nièvre enregistre encore une réduction de 0,7 % en 2018. Les dotations de l'État continuent globalement de baisser (- 0,2 %).

Les recettes sociales : 7 %

Elles sont composées entre autres de la dotation de l'État pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la participation des obligés alimentaires.

Les emprunts : 5 %

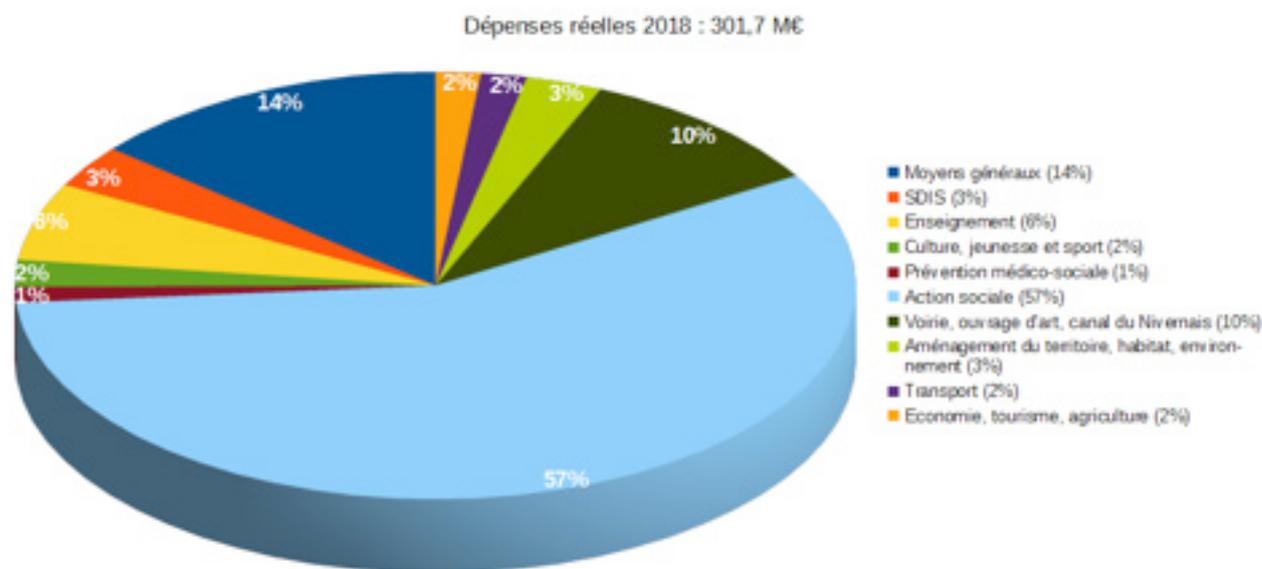
Le budget prévisionnel avait fixé le nouvel emprunt à 16 M€ pour le financement des investissements. Ce montant a été ajusté en fin d'année au regard des recettes perçues et des dépenses d'investissement réalisées, soit à 15 M€.

Les collectivités territoriales ne peuvent recourir à l'emprunt pour financer leurs dépenses de fonctionnement.

Autres : 3 %

Les autres recettes comprennent principalement les subventions d'investissement et les autres produits de gestion courante.

■ Où vont les dépenses 2018?

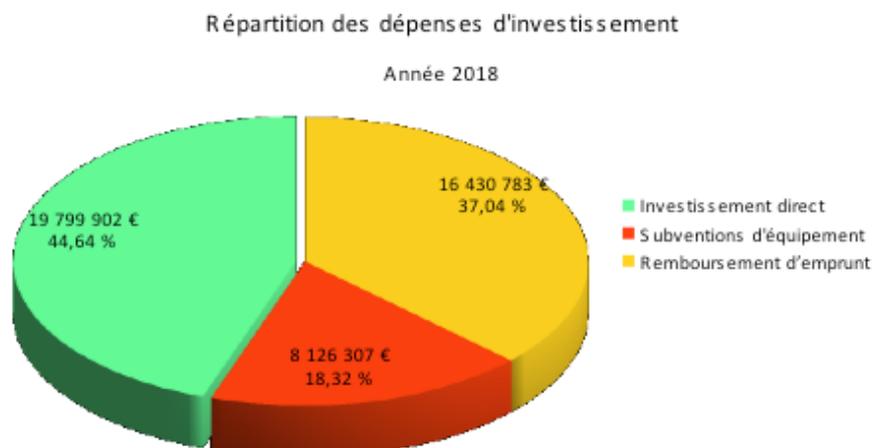


Moyens généraux (14%)	41,8 M€
SDIS (3%)	9,7 M€
Enseignement (6%)	17,7 M€
Culture, jeunesse et sport (2%)	7,8 M€
Prévention médico-sociale (1%)	3,6 M€
Action sociale (57%)	171,9 M€
Voirie, ouvrage d'art, canal du Nivernais (10%)	29,9 M€
Aménagement du territoire, habitat, environnement (3%)	8,8 M€
Transport (2%)	5,3 M€
Economie, tourisme, agriculture (2%)	5,2 M€

Pour **100 €** dépensés par le département :

- **58 €** financent les politiques de solidarité, et notamment :
 - le RSA et la politique d'insertion,
 - l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées en perte d'autonomie,
 - la prestation de compensation du handicap (PCH) et les frais d'hébergement pour les personnes en situation de handicap,
 - la politique de protection de l'enfance et particulièrement la rémunération des assistants familiaux,
 - les frais d'hébergement des personnes âgées,
 - les frais d'hébergement liés à la protection de l'enfance et notamment le financement de la maison de l'enfance (MADEF),
 - l'aide à la vie en milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap.
- **10 €** permettent de financer les travaux d'entretien de la voirie départementale, les travaux sur les ouvrages d'art et sur le canal du Nivernais.
- **6 €** sont utiles au fonctionnement et aux travaux de rénovation des collèges de la Nièvre.
- **3 €** contribuent à la préservation de l'environnement (Espaces naturels sensibles), à l'amélioration de l'habitat, et au soutien des projets communaux et intercommunaux (équipements, voirie...).
- **3 €** sont versés au service départemental d'incendie et de secours pour son fonctionnement et ses investissements.
- **2 €** soutiennent les associations culturelles et sportives, les musées, et permettent le fonctionnement des archives départementales.
- **2 €** appuient les agriculteurs, les artisans et garantissent l'activité du laboratoire départemental.
- **2 €** financent le transport adapté (élèves en situation de handicap) et contribuent au financement de la politique régionale des transports.
- **14 €** permettent au Conseil départemental de fonctionner, et particulièrement :
 - 7 € sont utiles à rembourser les échéances de la dette (capital et intérêts) ;
 - 7 € financent les salaires des personnels du Conseil départemental, les équipements des services (dont les moyens informatiques), la maintenance et la rénovation des bâtiments.

■ Le département investit pour le territoire



Les 28 M€ de dépenses hors dette se répartissent selon la nature des investissements en 8,1 M€ de subventions d'équipements et 19,8 M€ d'investissements directs. Cette dernière catégorie d'investissements est en hausse de 20 %, soit + 3,2 M€.

En matière d'investissement direct (19,8 M€), les opérations à souligner sont :

- les travaux de renforcement de la voirie départementale : 7,2 M€ (études, travaux, matériels) dont 760 000 € pour le renouvellement du matériel ;
- les travaux dans les collèges : 4,5 M€ dont 1,8 M€ pour le collège de la Charité-sur-Loire ;
- les travaux sur les ouvrages d'art : 2,7 M€ dont 2 M€ pour la réfection du pont de Fourchambault ;
- les travaux d'amélioration des bâtiments départementaux : 2 M€, avec près de 1 M€ consacrés aux travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du programme TEPCV et 0,7 M€ affectés à l'aménagement des locaux du site d'action sociale de Clamecy ;
- les travaux sur le canal, cofinancés par la région : 1,1 M€ ;
- les travaux de signalisation et de sécurité routière : 0,6 M€ ;
- les acquisitions de matériels et logiciels informatiques : 0,5 M€ ;
- l'effort d'équipement informatique des collèges : 0,7 M€ (équipement en tablettes et en chariots dans le cadre du plan numérique éducatif).

En matière d'investissements indirects (8,1 M€), les subventions d'équipements versées sont en augmentation de 2,7 % soit + 0,21 M€.

Les aides ont porté sur les programmes suivants :

- contrat d'agglomération de Nevers : 0,46 M€ dont 0,2 M€ pour l'entretien et la rénovation des digues de Loire et 0,26 M€ correspondant au solde du contrat précédent ;
- aides aux territoires : 2,69 M€ comptabilisés sur la DCE (2,3 M€), les projets territoriaux durables, les fonds de développement ;
- aide aux projets de restructuration des établissements sociaux et médico-sociaux : 0,2 M€ ;
- SDIS : 0,1 M€ ;
- aides à l'habitat (public et privé) : 1,22 M€ ;
- aides à la restauration du patrimoine et équipements sportifs 0,95 M€ ;
- plan de déploiement du Très Haut Débit 1,5 M€.

■ Budget consolidé : 312,1 M€

Le budget consolidé comprend le budget principal de la collectivité assorti des budgets annexes qui lui sont rattachés.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	245,9 M€	44,5 M€
MADEF	4,6 M€	0,1 M€
Laboratoire	2,4 M€	0,1 M€
Site de Magny-Cours	1,3 M€	2,1 M€
Gare routière	0 M€	0,7 M€
Nièvre Travaux Matériels	8,8 M€	1 M€
Nièvre Ingénierie	0,5 M€	0 M€
TOTAL	263,6 M€	48,5 M€

Les montants du budget principal versés aux budgets annexes sont neutralisés afin d'éviter les doubles comptabilisations.

■ Quelques ratios

INDICATEURS	VALEURS
Epargne Brute (permet le remboursement du capital emprunté)	19,7 M €
Epargne Nette (permet l'auto-financement des investissements)	3,3 M €
Niveau d'endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	82%
Capacité de désendettement (durée nécessaire au remboursement des emprunts en cours en y consacrant l'épargne brute)	11,5 années
Taux d'imposition sur le foncier bâti	23,90 %
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 214 €
Produits des impositions directes/population	383 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 308 €
Dépenses d'équipement brut/population	93 €
Encours de la dette/population	1 073 €
Dotations globales de fonctionnement/population	252 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	27%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	99%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	7%